



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-12-3-4

Séance du vendredi 11 décembre  
2020

### **POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES**

#### **(PROGRAMME A283)**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, Mme DIETRICH, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, Mme VALLAT, M. VOGT.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.  
Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.  
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.  
Mme RAPP donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. HABIG.

#### **EXCUSES**

M. DELMOND, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et Infrastructures de Communications,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission lors de ses réunions des 3 avril et 11 décembre 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de :
  - ✓ 38 128 € au bénéfice de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin, pour l'aménagement de la RD 18 bis (route de Rouffach) à NIEDERENTZEN ;
  - ✓ 14 256 € au bénéfice de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, pour des travaux d'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 12 (route de Colmar) et au carrefour giratoire RD 12 (rue de l'Industrie/rue de l'Abattoir) à BIESHEIM ;
  - ✓ 6 566 € au bénéfice de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, pour des travaux d'évacuation des eaux pluviales le long de la rue de la Gare (RD 120 et RD1III) à VOLGELSHEIM ;
  - ✓ 19 627 € au bénéfice de MULHOUSE Agglomération, pour l'aménagement de la RD 56 I à PETIT-LANDAU.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2020 de l'opération « aménagement de la RD 18 bis (route de Rouffach) à NIEDERENTZEN », à hauteur d'un montant de 38 128 € sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2020 de l'opération « évacuation des eaux pluviales le long de la RD 12 (route de Colmar) et au carrefour giratoire RD 12 (rue de l'Industrie/rue de l'Abattoir) à BIESHEIM », à hauteur d'un montant de 14 256 € sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2020 de l'opération « évacuation des eaux pluviales le long de la rue de la Gare (RD 120 et RD1III) à VOLGELSHEIM », à hauteur d'un montant de 6 566 € sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2020 de l'opération « aménagement de la RD 56 I à PETIT-LANDAU », à hauteur d'un montant de 19 627 € sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;

- Procède au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

M. HABIG ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin.

Mme Betty MULLER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach.

Mme MEHLEN-VETTER et M. HAGENBACH ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité de Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération.

Mmes JENN, MILLION, RAPP et MM. COUCHOT ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité de Conseillers Communautaires.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité